

VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE PROVINCE DE QUÉBEC

RÈGLEMENT NUMÉRO 533-77

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 533 AFIN DE MODIFIER LES TAUX D'IMPLANTATION AU SOL MINIMAL ET MAXIMAL DANS LA ZONE I-127 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) – SECTEUR NORD

ATTENDU QUE

le règlement de zonage numéro 533 est en vigueur depuis le 25 novembre 1990 ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE

la Ville doit adopter tout règlement de concordance afin d'assurer la conformité de sa règlementation d'urbanisme au programme particulier d'urbanisme (PPU secteur nord);

ATTENDU QU'

il convient de modifier le règlement de zonage pour mieux encadrer la vocation du secteur en vertu des orientations préconisées par le programme particulier d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU QU'

à la séance ordinaire du 22 novembre 2021, un avis de motion a été donné et le projet de règlement a été adopté ;

ATTENDU QU'

une assemblée publique de consultation a été tenue le 09 décembre 2021, au cours de laquelle les personnes et organismes ont eu l'occasion de s'exprimer conformément à la loi;

ATTENDU QUE

le règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire ;

ATTENDU QUE

le conseil juge opportun de modifier les taux d'implantation au sol prescrits dans la zone par le présent processus ;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Yvan Labelle Appuyé par le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le règlement numéro 533-77. Ce dernier statue et ordonne :

ARTICLE 1 MODIFICATION DE LA GRILLE D'USAGE I-127

La grille d'usage de la zone I-127 de l'annexe C du Règlement de zonage numéro 533 est modifié par l'ajout des dispositions suivantes :

- 1° Un taux d'implantation au sol minimal de : 0,20 ;
- 2° Un taux d'implantation au sol maximal de : 0,25.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

 Me Paola Hawa	Me Pierre Tapp
Maire	Greffier